

# Courses sur Route saison 2018

## Classes, numéros et couleurs des disques.

Classes	COUREUR ADMIS	NUMEROS DE COURSE	COULEURS FOND - CHIFFRES	PROMOTION
---------	------------------	----------------------	-----------------------------	-----------

### Classes F.M.B.

#### "Petites cylindrées"

POCKET BIKE	JUN+IINT	01 à 99	blanc - noirs	non
50cc & AUTOMATIQUES	JUN+IINT	01 à 99	blanc - noirs	non
MINI MOTO 4 TEMPS	JUN+INT	01 à 50	jaune – noirs	non

#### Classes Solo

<b>BELGIAN SUPERSPORT 300</b>	<b>JUN</b>	<b>à partir de 01</b>	<b>blanc – chiffres libres</b>	<b>non</b>
<b>BELGIAN SUPERSPORT 300</b>	<b>INT</b>		<b>blanc – chiffres libres</b>	<b>non</b>
BELGIAN SUPERSPORT	JUN	à partir de 01	bleu – blanc	oui
BELGIAN SUPERSPORT	INT		blanc – bleu	non
BELGIAN SUPERBIKE	JUN	à partir de 01	noir - blanc	oui
BELGIAN SUPERBIKE	IINT		blanc - noir	non
BELGIAN SUPERTWIN	JUN+INT	à partir de 01	blanc – noir	oui
BELGIAN THUNDER	JUN+INT		noir – blanc	oui
ENDURANCE	JUN+INT	Attribué par les organisateurs	Correspondant à la classe du coureur	non

### Classes F.I.M./ F.I.M. Europe

CLASSES	COUREURS ADMIS	NUMEROS DE COURSE	COULEURS FOND - CHIFFRES
Side-cars	J + I	à partir de 01	blanc - noirs
Dragster	J+I	à partir de 01	noir – blancs

## Aperçu des principales modifications en 2018:

Les principaux changements sont les suivants:

#### Règlement sportif

- **Création du Championnat de Belgique Supersport 300** avec un règlement technique identique à celui de la KNMV. Le SSP300 remplacera la classe Moto3 – Plaques numéros : Fond blanc – chiffres : couleur libre – Le SSP300 sera une classe FMB (pas FIM) avec des

points du championnat de Belgique réservé aux licenciés FMB uniquement. Pas de promotion.

- **Suppression classes promotionnelles** (Yamaha Cup 125/R3 ; Cup KTM 390)
- **Session de formation** : uniquement si le coureur n'a pas souscrit une licence CSR depuis les 5 dernières années (suppression de l'obligation d'avoir marqué des points au championnat)
- **Véhicule de sécurité** lors de la première séance d'essais : uniquement sur les circuits routiers

#### Règlement technique

- Art. 2.06.10.6 : Maîtres-cylindres du frein: reprendre l'addendum 2017 Superbike aussi pour la classe supersport
- Autoriser les freins au pouce

## **BeNeCup 2018 – collaboration KNMV**

En 2018 aussi, un championnat commun sera organisé : le BeNeCup

- La BeNeCup se déroulera dans les classes **Supersport 300**, Supersport et Superbike. Il n'y aura pas de championnat BeNeCup dans la classe Side-car. Lors de ces courses, les licenciés FMB obtiendront également des points pour le Championnat de Belgique.
- Les règlements techniques et sportifs seront identiques pour toutes les classes. En cas de différences entre la réglementation FMB et KNMV, le règlement de la fédération du pays où se déroule l'épreuve sera appliquée.

## **Assurance licenciés Courses sur Route (rappel)**

Tous les licenciés de courses sur route sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves FMB en Belgique et à l'étranger
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger organisées sous l'égide d'une Fédération reconnue par la FIM.
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger – assurance 24H/24H

Les licenciés pourront souscrire une Option Responsabilité Civile valable lors des entraînements sur circuit permanent en Belgique, France et Pays-Bas. Cette option permet de ne pas devoir acheter un 'Pass circuit' de la FFM pour les entraînements en France. Une attestation spécifique sera délivrée avec la licence.

## **Procédure attribution des numéros de course**

Les numéros de course de **2017** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au **15 février 2018**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de **2017**, il devra payer sa licence **avant le 15 février 2018**. **A partir du 16 février 2018** les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en **2017 avant le 15 février 2018**.

## **Session de formation 2018 – Circuit Mettet**

**Qui** : les pilotes qui sollicitent une licence en 2018 pour la première fois, ainsi que tout ancien licencié qui **n'a pas eu de licence** les cinq dernières années (2013, 2014, 2015, 2016, 2017) doivent obligatoirement pour pouvoir obtenir une licence, participer et réussir un stage de formation théorique et pratique. La session de formation n'est pas obligatoire pour les passager side-car, mais obligatoire pour le pilote.

**Date** : le samedi 31 mars 2018 (de 9h00 à 18h00).

**Lieu** : circuit de Mettet

**Coût** : Un supplément de 175,00 € sera facturé par les FA aux coureurs ci-dessus afin de financer la location du circuit.

**Programme** : Des formations théoriques sur les procédures (départ, drapeaux, stop & go, safety car,...) seront données suivies des sessions pratiques sur circuit qui auront pour but de montrer les différentes procédures. Les coureurs devront être en règle de licence annuelle mais la licence ne sera délivrée qu'après la session.

**Limite de bruit** : les participants devront être présents avec une machine qui respecte la limitation sonore de **104 DbA, en mesure dynamique effectuée le long du circuit, approximativement au milieu de la ligne droite**. Ils doivent être accompagnés chacun d'un aide.

**Les coureurs qui ont uniquement suivi la session théorique en 2017, devront obligatoirement suivre la formation complète en 2018 au tarif de 175,00 €**

## Promotion coureurs 2017

### Supersport Juniors:

Promotion Obligatoire (150 Pts) : Boris Liegeois, Geoffrey Deldycke

Promotion Facultative (112,5 Pts) : Grégory Dewilde

### Superbike Juniors:

Promotion Obligatoire (212,5 Pts) : Ben Stuyck, Didier Mention

Promotion Facultative (170 Pts) : Pierre Gerard

### Supertwin Juniors

Promotion Obligatoire (175 Pts) : Bob Peeters, Christophe Carlier, Paul Klop

Promotion Facultative (140 Pts) : Jacques Borremans

### Thunder Juniors

Promotion Obligatoire (227,5 Pts) : Berten De Klippel

Promotion Facultative (175 Pts) : -

## Procédure d'inscription pour les épreuves aux Pays-Bas

Une inscription électronique sera prévue via le site web FMB pour les licenciés FMB de Courses sur Route souhaitant participer aux épreuves organisées aux Pays-Bas.

Tous les licenciés de Courses sur Route (VMBB et FMWB) recevront à l'adresse e-mail mentionnée sur le formulaire de demande de licence la procédure à suivre pour l'inscription électronique dès l'ouverture des inscriptions pour les premières épreuves.

## Demandes de licence

La FMB, la VMBB et la FMWB lancent une nouvelle application pour les demandes de licences 2018 de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop en utilisant le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant :

<http://fmb-bmb.magelan.be/>

L'application sera également prochainement disponible sur smartphone et tablette (via Apple et Google play store).

**Attention : Les licenciés 2017 devront s'inscrire via le bouton 'Licencié sport 2017', les autres coureurs via le bouton 'Nouveau licencié'.**

Les demandeurs d'une licence 2018 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

**Le règlement 2018 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB**